



fédération
française de

naturisme

respectueux,
par nature

www.ffn-naturisme.com

naturisme en France

une fédération pour le défendre
depuis 1950

Dossier de Presse

Sommaire

naturisme aujourd'hui	2-3
les chiffres du naturisme	4
la fédération française de naturisme	5-6
naturisme : des origines à nos jours	7-8
naturisme et loi	9-10
les partenaires de la FFN	11



Contact Presse :

Frédéric CHANDELIER

06.03.69.86.73

frederic.chandelier@cegetel.net

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATURISME

5 rue REGNAULT – 93500 PANTIN

Téléphone : (audiotel, 0,34€/mn) 08.92.69.32.82 – Télécopie : 01.48.45.59.05

Courriel : fedenat@ffn-naturisme.org - Site Internet : www.ffn-naturisme.com

Association déclarée en Préfecture de Paris sous le n°14842, publiée au journal officiel du 19 Février 1950

ni cacher, ni exhiber

Art de vivre pour plus de deux millions de pratiquants en France, le naturisme peut devenir une philosophie et même, pour certains, une sagesse.

Alors qu'aujourd'hui, la nudité est souvent utilisée, comme un support médiatique, dans le but mercantile d'éveiller, dans l'esprit des personnes, des liens à connotation sexuelle, elle reste, pour les naturistes, le comportement respectueux et adapté à une vie saine, naturelle et bénéfique.

Le naturisme consiste en la pratique de la nudité dans un environnement social, une pratique qui vise le confort du corps nu face aux éléments naturels tels que l'eau, l'air et le soleil : le bien-être à fleur de peau. **Le plaisir de vivre en harmonie avec la nature en redonnant sa juste place au corps** loin des clichés et des fantasmes. Vivre nu ! La nudité naturiste est collective, saine et naturelle.

**c'est le corps
tout entier
qui renaît**

En pleine nature, la perception des éléments de notre environnement directement sur la totalité du corps nu procure un sentiment de bien-être et des sensations oubliées par une vie contrainte et souvent stressante. La nudité en plein air est bienfaisante et a un effet euphorisant aux conséquences positives sur notre **santé morale et physique**. Un « déstressant » naturel et un remède incomparable au stress urbain. Une impression de liberté due à l'absence totale des vêtements qui, s'ils ne sont pas totalement rejetés par les naturistes dès lors qu'ils ont une utilité (*protection, froid, humidité,...*), deviennent parfois de véritables gênes physiques accentuées par les « normes esthétiques » de la mode. Citons le pantalon étroit, la jupe moulante, le col serré, la cravate, l'uniforme,... et que dire du maillot de bain et de son utilité ?

Naturellement nue, la peau respire et c'est le corps tout entier qui renaît. Le corps est libre. Le naturisme est source de santé et de bonheur. Une hygiène de vie physique et mentale qui éveille l'esprit à la connaissance, au savoir, à la convivialité sociale. Sa vocation est universaliste et humaniste, et par la puissance de la tolérance, de la solidarité et de la mutuelle compréhension qu'il implique, le naturisme transcende les clivages sociaux absurdes et les hypocrisies quotidiennes. C'est pour ces raisons que le naturisme fait de plus en plus d'adeptes parmi les personnes en situation de handicap. S'accepter tel que l'on est, invite les autres à une reconnaissance juste, de soi et de l'autre, par effet miroir. Les regards croisés n'expriment alors ni gêne ni curiosité appuyée. Les valeurs naturistes sont des valeurs humaines : respect de soi, respect des autres, tolérance. Le naturisme permet à beaucoup de personnes complexées par leur corps de mieux s'accepter, de s'aimer.

**respecter la
nature et être
en communion
avec elle**

La pratique de la nudité en commun suscite le respect des personnes et de leur personnalité. Elle propose un climat de compréhension, d'acceptation de l'autre et de ses différences. Elle facilite les échanges égaux et gomme les origines sociales. Elle éduque à une vie d'équilibre, d'épanouissement et de découverte.

Le mouvement naturiste regroupe majoritairement des familles avec enfants et il est très fréquent de rencontrer sur les lieux de vacances l'inter-génération : enfants, parents, grands-parents. Les enfants élevés dans un tel environnement deviennent des adultes qui sont à l'aise avec leur corps. Il suffit en effet de passer quelques temps dans un espace naturiste pour observer l'épanouissement des enfants, leur confort face à la nudité et la joie qu'ils ont de profiter pleinement de la vie et de la nature. Le naturisme, c'est aussi leur permettre de mieux s'accepter comme ils sont, d'accroître leur respect pour les autres et de leur faire prendre conscience de l'importance du soin pour l'environnement.

Le naturisme a toujours revendiqué son attachement à l'écologie (*bien avant que cette dernière ne devienne un enjeu majeur*), son souci de respecter la nature et d'être en communion avec elle. La localisation géographique des sites des clubs ou des centres de vacances l'atteste. Le naturisme est d'ailleurs le seul mouvement à marier l'intégration de l'homme à la nature et la sauvegarde de celle-ci. C'est aussi l'un de ses projets éducatifs.

la France : première destination naturiste mondiale

2 millions
de personnes
vivent le naturisme
l'été en France

600.000
Français
pratiquent le naturisme
11 millions
seraient prêts à tenter
l'expérience

105
centres de vacances
naturistes recevant
60 % d'étrangers

31
campings
associatifs
naturistes

20.000
emplacements de
camping naturistes
60.000
lits disponibles

25
gîtes ou
chambres
d'hôtes
naturistes

5 millions
de nuitées / an

3.000
emplois
directs et indirects

250 millions
d'euros de chiffre
d'affaires annuel

116
plages
du littoral
Français

25
plages
France verte

2
ports naturistes
Cap d'Agde
Port Leucate

40%
des espaces naturistes
commerciaux
proposent une
baignade naturelle

40
sites naturistes
permettent la
pêche

40%
des espaces naturistes
commerciaux
sont implantés
à moins de 50km d'une
station thermale

Les premières régions naturistes françaises →
• Languedoc-Roussillon
• Aquitaine

Deux gestions municipales directes →
• quartier naturiste du Cap d'Agde
• Ile du Levant

depuis 1950, la FFN fédère le mouvement naturiste

En 2008, la Fédération Française de Naturisme regroupe plus de **150 associations**. Pour la même année, elle est liée, par contrat de partenariat, avec **46 espaces de vie naturiste** implantés en France. Ces entités à caractère commercial se réclament de l'éthique naturiste prônée et garantie par la Fédération Française de Naturisme.

**pour un
naturisme
bien compris
et bien vécu**

La Fédération Française de Naturisme organise, développe et contrôle les activités naturistes en France et dans les départements et territoires d'Outre Mer. Pour cela, elle s'est organisée en délégations régionales.

Elle soutient la création d'associations et la prise de responsabilités par les Jeunes.

Elle représente les Naturistes des associations et des centres de vacances auprès des services publics et intervient dans leur intérêt pour un « Naturisme bien compris et bien vécu ».

Elle a signé une convention d'objectifs avec le Ministère du Tourisme en 1986 et adhère à « Maison de la France » au sein du Club Français du Naturisme.

**naturisme :
naturellement
nu**

La Fédération Française de Naturisme s'est récemment restructurée afin d'assurer une communication naturiste interne et externe, notamment à travers la nouvelle formule de son bulletin de liaison « *Naturisme : Naturellement nu* ».

Elle renseigne sur le Naturisme grâce à :

- un site Internet vivant et documenté, mis à jour quotidiennement, en lien avec les associations affiliées et centres de vacances partenaires : www.ffn-naturisme.com (jusqu'à 2.000 visites par jour dont 50% de l'étranger)
- un serveur vocal interactif : 08.92.69.32.82 (0,33 €/mn)
- un guide répertoire des associations affiliées, des centres de vacances et des plages autorisées (20.000 exemplaires)
- un affichage (2.000 exemplaires) distribué sur tous les lieux de fréquentation naturiste
- une information dans le Guide «*Le Petit Futé*» (édition sur le Naturisme)
- des actions de valorisation du Naturisme sur les espaces de vie naturiste français (campings et plages)
- des interventions dans les différentes presses, radios et à la télévision
- des interventions dans la revue naturiste «*La Vie au Soleil*»
- une participation à la communication de la Fédération Naturiste Internationale.

**les naturistes
concernés et
impliqués dans
la protection
du patrimoine
naturel**

Les Naturistes, en contact direct avec la Nature et sensibles à la qualité de l'Environnement, sont concernés par la protection du patrimoine naturel et la défense de leur environnement.

La Fédération Française de Naturisme s'engage auprès d'autres associations et fédérations impliquées dans ce combat, notamment *France Nature Environnement*, et incite ses membres à relayer ces actions en région.

La Fédération Française de Naturisme participe également à des mouvements de réaction contre les atteintes nuisibles à la sauvegarde de la nature et à la qualité de l'environnement.

La FFN en chiffres

18.000 licenciés FFN

200 espaces de vie naturiste, soit :

- 150 clubs affiliés répartis sur toute la France
 - 46 espaces naturistes partenaires
-

41 plages naturistes autorisées par arrêtés municipaux

Listing, situation géographique, descriptif, contacts :
www.ffn-naturisme.com ou 08.92.69.32.82

des pionniers à l'organisation du naturisme

La pratique naturiste est reconnue en France depuis 1925. Dès 1930, pour cette pratique de la nudité en commun, les naturistes se regroupent en clubs et associations répartis sur tout le territoire français.

Dans les années 40, le nudisme plutôt élitiste s'ouvre socialement et devient le **Naturisme**. La nudité en commun en reste une valeur essentielle. Le Naturisme s'organise alors sous l'impulsion d'Albert Lecocq considéré comme « le père fondateur du Naturisme français contemporain ». Initiateur des regroupements « Clubs du Soleil » (associations à but non lucratif régies par la loi de 1901), il fonde en 1950, la **Fédération Française de Naturisme (FFN)** et la revue « *La Vie au Soleil* ».

En 1950, à Montalivet (Gironde), ouvre le premier centre de vacances naturistes de France.

En 1974, une définition est validée par le XIVe Congrès de la Fédération internationale de naturisme : « *Le Naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par la pratique de la nudité en commun qui a pour but de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et celui de l'environnement* ».

Depuis, plus de 150 associations et plus d'une centaine de centres de vacances ont vu le jour en France, sans oublier la centaine de plages fréquentées par des naturistes. La France compterait 600.000 Naturistes français.

**des lieux de vie
qui préservent
la nature**

La France est devenue la première destination touristique naturiste et offre la plus importante capacité d'hébergement naturiste d'Europe. L'implantation des centres de vacances coïncide avec les régions les plus attractives pour la clientèle touristique : Aquitaine, Provence Alpes Côte d'Azur Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, France verte. Pour une capacité d'accueil de 20.000 emplacements dans les centres de vacances naturistes et de 60.000 lits disponibles, le secteur touristique naturiste représente un chiffre d'affaires annuel de 250 millions d'euros pour environ 3.000 emplois directs et indirects. Plus de 5 millions de nuitées par an sont proposées par les différents lieux de vie naturiste.

En France, en été, 2 millions de vacanciers vivent le Naturisme. Parmi eux, 60% d'étrangers viendraient en France, considérée comme « le berceau du Naturisme » et aujourd'hui la première destination naturiste au monde.

(Les chiffres ci-dessus ont été communiqués par la Maison de la France)

Les lieux de vie naturiste offrent une grande diversité dans leurs structures, leurs équipements et leurs surfaces (de 1 à 340 ha). La **Nature** y est particulièrement préservée et l'environnement aménagé pour une pratique idéale du Naturisme.

Le choix d'hébergement est vaste : de l'emplacement réservé au camping caravanning à l'habitat locatif en dur.

Les activités de loisirs et les équipements proposés répondent aux désirs des vacanciers :

- aménagements sportifs : piscines, terrains de golf, courts de tennis, centres équestres, pistes cyclables...
- aménagements de détente et de remise en forme : jardins d'enfants, saunas, hammams, salles de gymnastique, thalassothérapie, balnéothérapie...
- aménagements commerciaux : ravitaillement, restauration, culture, location, services divers...
- aménagements de culture : salles d'exposition artistique, ateliers d'artisanat, bibliothèques, salles de cinéma, salles de réunion et de conférence...
- information touristique locale
- information naturiste.

nudité et sexualité : la loi ne devrait pas être la même

La nudité est rendue hors la loi ; elle est volontairement associée au sexe et à tous les clichés que cela entraîne. Loi oblige, le naturisme n'est autorisé que dans des espaces prévus à cet effet : terrains de clubs, centres de vacances et plages autorisées par arrêtés municipaux. Les naturistes sont en totale opposition avec tous les exhibitionnistes ou voyeurs qui imposent non seulement la vue de leur sexe, mais font preuve d'une activité sexuelle, de façon provocante. La législation actuelle serait donc à modifier pour bien faire la distinction entre nudité simple et vie sexuelle. La FFN œuvre pour que l'état de nudité ne soit pas assimilé à l'acte qu'est une exhibition sexuelle. Elle est par ailleurs favorable à une évolution de la législation française pour que cette dernière se rapproche de celles des pays où la nudité est mieux perçue et acceptée par le grand public et par les autorités.

ce que dit la loi aujourd'hui

art 222-32 « L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible au regard du public est punie d'un an d'emprisonnement et de cent mille francs d'amende ». [15.000 €, NDLR].

La pratique du Naturisme est donc réglementée par cet article du code pénal depuis 1994. Au préalable le législateur, par une circulaire de la Chancellerie du 14 mai 1993, avait explicité son intention :

« L'article 222-32 qui réprime « l'exhibition sexuelle », remplace l'ancien article 330 [code pénal avant 1994, NDLR] relatif à l'outrage public à la pudeur. **L'incrimination a été formulée de manière à écarter toute possibilité de poursuites à l'encontre de personnes se livrant au naturisme dans les lieux spécialement aménagés.** Le texte précise en effet que pour être répréhensible, l'exhibition sexuelle doit avoir été « imposée à la vue d'autrui ». Cette précision ne signifie toutefois pas que l'infraction ne saurait être constituée que lorsqu'un tiers a effectivement été témoin de l'exhibition. Il suffit en effet que cette exhibition soit réalisée en un lieu accessible aux regards du public et dans lequel une personne non consentante est susceptible de l'apercevoir (*ce qui n'est pas le cas dans un lieu où se trouvent des naturistes*). Au demeurant, l'infraction ne peut en pratique être poursuivie que si elle a été constatée par un agent verbalisateur, à la vue duquel l'exhibition a donc été imposée. »

Stricto sensu, le délit d'exhibition sexuelle peut donc être constitué, y compris par la pratique du naturisme dans des lieux qui ne seraient pas « spécialement aménagés à cet effet ». Dans la pratique, les poursuites sanctionnant le seul fait de la nudité sur les plages, portions de littoral, rivières, etc. sont devenues très exceptionnelles. La tolérance complète sur les plages bénéficiant d'un arrêté municipal autorisant la pratique du naturisme dûment balisées s'est généralisée. On voit bien aujourd'hui la nécessité de faire évoluer la législation dans ce domaine.

ce que dit la loi aujourd'hui

Il est à noter que tous les pays ont des articles réprimant les actes sexuels commis en public. Mais la « nudité simple et respectueuse », est-elle, chez nos voisins, constitutive de l'infraction d'exhibition sexuelle ?

- **Pays scandinaves, Finlande** : pas de ligne contre la nudité qui est donc parfaitement légale en tous lieux et circonstances.
- **Autriche, Allemagne** : la nudité est autorisée en tous lieux s'y prêtant, sauf là où elle est explicitement interdite. *Lieux s'y prêtant* : dans la nature ou pour les activités de baignade ou de détente. En clair, vous pouvez vous promener nu dans les prés et les bois, vous bronzer nu dans un jardin public, vous baigner nu à la piscine (*en général, il y a des horaires nus et des horaires en maillot*), et si vous portez un maillot au sauna, on vous demandera de l'enlever.
- **Espagne** : le code pénal paru en 1993 précise que l'article qui réprimait la nudité est aboli. Aucun article réprimant la nudité n'est venu le remplacer ; la nudité n'est donc pas répréhensible.
- **Angleterre** : depuis 2002, la nudité n'est plus constitutive du délit d'exhibition sexuelle.
- **Suisse** : depuis un arrêt de la Cour de Cassation fédérale en 1979, la nudité au bord des lacs et rivières n'est plus constitutive du délit d'exhibition. Il existe en revanche certaines interdictions locales, notamment en Suisse Romande.
- **Pays-Bas** : la moitié des plages est naturiste.
- **Grèce** : naturisme très pratiqué dans les îles, beaucoup moins ailleurs.
- Croatie, Hongrie, République tchèque, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie : législation favorable.

Restent quelques pays où la législation ne permet pas facilement la pratique du naturisme : Belgique, Italie, Portugal, Pologne.

La FFN oeuvre pour que la France aligne sa législation aux pays européens où la pratique du naturisme est protégée plutôt que réprimée et où la nudité simple et respectueuse n'est pas constitutive d'infraction ou de délit.

les partenaires de la FFN



MAISON DE LA FRANCE

23 place de Catalogne – 75685 PARIS Cedex 14
Téléphone : 01.42.96.70.00 - Télécopie : 01.42.96.70.11
Site Internet : www.franceguide.com



FÉDÉRATION NATURISTE INTERNATIONALE

St Hubersstraat – B – 2600 ANVERS – Belgique
Téléphone : 32.3.230.05.72 – Télécopie : 32.3.281.26.07
Courriel : info@inf-fni.org
Site Internet : www.inf-fni.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CAMPING-CARAVANING

78 rue de Rivoli - 75004 PARIS
Téléphone : 01.42.72.84.08 - Télécopie : 01.42.72.70.21
Courriel : info@ffcc.fr
Site Internet : www.ffcc.fr



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

6 rue DUPANLOUP 45000 ORLEANS
Téléphone : 02.38.62.44.48 - Télécopie : 02.38.52.11.57
Courriel : information@fne.asso.fr
Site Internet : www.fne.asso.fr



TERRE SAUVAGE

B.P. 308 73377 LE BOURGET DU LAC Cedex
Téléphone : 04.79.26.27.40 - Télécopie : 04.79.26.27.89
Courriel : contact@terre-sauvage.com
Site Internet : www.terre-sauvage.com



DÉFI POUR LA TERRE - Fondation Nicolas HULOT

52 boulevard MALESHERBES 75008 PARIS
Téléphone : 01.41.22.10.70 - Télécopie : 01.41.22.10.89
Courriel : info@defipourlaterre.org
Site Internet : www.defipourlaterre.org



LA VIE AU SOLEIL - Éditions ARYS

8 rue DARWIN - 75018 PARIS
Téléphone : 04.42.59.66.11 - Télécopie : 01.42.59.66.11
Courriel : redaction.vs@wanadoo.fr
Site Internet : www.arys.fr/VS.htm